

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE \_\_\_\_\_

N° de dossier : \_\_\_\_\_

**AVIS DE CONVOCAION DES PROPRIÉTAIRES INTÉRESSÉS**

(Art. 37, *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ ch. C-47.1))

PRENEZ AVIS que suite à la demande de \_\_\_\_\_ (nom du demandeur), du \_\_\_\_\_ 2018, dont copie est jointe au présent avis, je, \_\_\_\_\_, à titre de personne désignée de la municipalité de \_\_\_\_\_ en vertu de la résolution numéro \_\_\_\_\_ adoptée par le conseil municipal de la municipalité le \_\_\_\_\_, me rendrai le \_\_\_\_\_ 2018, à \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ aux fins d'examiner si des travaux sont nécessaires et, à cette fin, je recevrai les observations des propriétaires intéressés.

À cet effet, je pourrai exiger, selon le cas, la production de tout document ou la communication de tout renseignement jugé nécessaire. Je ferai état aux propriétaires intéressés de mon appréciation de la situation et je tenterai de les amener à conclure une entente sur les travaux à exécuter.

À défaut d'entente, je pourrai ordonner, le cas échéant, l'exécution des travaux nécessaires en précisant le lieu, la nature, le délai de leur exécution, leur étendue, la part des propriétaires intéressés et la nature de leur contribution.

L'ordonnance pourra prévoir que les travaux, s'ils sont jugés nécessaires, seront exécutés par un ou par tous les propriétaires intéressés, ou par la municipalité, le tout aux frais d'un ou de tous les propriétaires intéressés, incluant mes honoraires et mes frais.

En conséquence, je vous convoque donc le \_\_\_\_\_ 2018, à \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ aux fins de présenter vos observations.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2018.

\_\_\_\_\_  
Personne désignée

Municipalité de \_\_\_\_\_

Veuillez noter que nul ne peut entraver une personne désignée dans l'exercice de ses fonctions. De plus, toute personne désignée ne peut être poursuivie en justice en raison d'un acte accompli de bonne foi dans l'exercice de ses fonctions.

(Art. 49 et 50, *Loi sur les compétences municipales*)